

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 août 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 août 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au débat public au niveau ministériel du Conseil de sécurité qui s'est tenu le 24 juillet 2020 sur le thème « Climat et sécurité », sous la présidence de l'Allemagne.

À cet égard, l'Allemagne a établi le résumé de la présidence ci-joint (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires
(*Signé*) Günter **Sautter**



**Annexe à la lettre datée du 24 août 2020 adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Débat public du Conseil de sécurité au niveau ministériel
sur le thème « Climat et sécurité »**

Le 24 juillet 2020

Résumé de la présidence

Introduction

Le 24 juillet 2020, l'Allemagne a coorganisé un débat public au niveau ministériel sur le thème « Climat et sécurité » qui a pris la forme d'une visioconférence publique avec neuf autres membres du Conseil de sécurité : la Belgique, l'Estonie, la France, le Niger, la République dominicaine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, la Tunisie et le Viet Nam. La séance était présidée par le Ministre allemand des affaires étrangères, Heiko Maas. Ont pris la parole devant les membres du Conseil de sécurité : le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, Miroslav Jenča, le Directeur du Centre national d'études stratégiques et de sécurité, Mahamadou Magagi, du Niger ; et la Directrice du cabinet de conseil Sustainable Pacific, Coral Pasisi, de Nioué. Les exposés et la plupart des déclarations faites lors de la réunion ont été compilés dans une lettre adressée au Secrétaire général et aux membres du Conseil (S/2020/751) par l'Allemagne, qui assumait la présidence du Conseil pendant le mois de juillet.

Il s'agissait du cinquième débat thématique du Conseil de sécurité portant spécifiquement sur les questions de sécurité climatique. Le premier débat thématique sur le sujet a été lancé par le Royaume-Uni en avril 2007 et portait sur les liens existants entre l'énergie, la sécurité et le climat (S/PV.5663). Le débat du Conseil sur la sécurité climatique qui a précédé celui décrit dans le présent résumé de la présidence avait été convoqué en janvier 2019 à l'initiative de la République dominicaine (S/PV.8451) et portait sur les effets des catastrophes liées au climat sur la paix et la sécurité internationales. Les effets des changements climatiques sur la sécurité ont également été abordés lors des débats du Conseil menés par l'Allemagne et la Suède, respectivement en juillet 2011 (S/PV.6587) et en juillet 2018 (S/PV.8307). Lors de la réunion de juillet 2011, le Conseil a adopté son seul texte thématique sur le climat et la sécurité à ce jour : une déclaration de sa présidence (S/PRST/2011/15), dans laquelle il demandait au Secrétaire général de veiller à ce que les rapports qu'il lui présentait donnent une information contextualisée concernant les possibles répercussions des changements climatiques sur la sécurité lorsque « de tels vecteurs de conflit rendent difficile la mise en œuvre du mandat du Conseil ou compromettent la consolidation de la paix ».

Les questions de sécurité climatique ont pris une place considérable dans les travaux du Conseil de sécurité ces dernières années. La plupart des membres du Conseil sont favorables à ce que le Conseil s'engage sur ces questions, bien que d'autres aient exprimé des réserves. Les inquiétudes concernant les répercussions des changements climatiques sur la sécurité sont un sujet désormais fréquemment abordé lors des réunions du Conseil consacrées à tel ou tel pays ou région en particulier. En outre, le Conseil a évoqué les conséquences des changements climatiques sur la sécurité dans 13 résolutions depuis 2015. Il s'agit notamment des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité [2242 (2015)] ; la région du bassin du lac Tchad

[2349(2017)] ; la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie [2461 (2019)] ; la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali [2480 (2019) et 2531 (2020)] ; l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour [2429 (2018)] ; la Mission de l'Union africaine en Somalie [2431(2018), 2472 (2019) et 2520 (2020)] ; l'initiative « Faire taire les armes en Afrique » [2457 (2019)] ; la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine [2499 (2019)] ; la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo [2502 (2019)] ; et la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan [2524 (2020)].

Les coorganisateur ont fait circuler une note de cadrage en préparation du débat public (S/2020/725), dans laquelle il était indiqué que l'objectif de la réunion était de définir la meilleure façon de doter le Conseil de sécurité d'une base d'informations complètes et faisant autorité au sujet des répercussions des changements climatiques sur la sécurité. Les États membres étaient encouragés à faire part de leur expérience et de leur appréciation des questions suivantes :

a) Comment faire en sorte que le Conseil de sécurité dispose d'informations faisant autorité sur les incidences des risques de sécurité liés au climat dans les situations de conflit ?

b) Quels sont les outils, partenariats et moyens d'alerte rapide qui permettraient d'évaluer les risques de sécurité liés au climat et d'y parer en temps utile pour éviter toute escalade des conflits ?

c) Comment peut-on tirer parti des ressources des Nations Unies présentes dans les pays, y compris les opérations de paix et les missions politiques spéciales, pour mieux recueillir, analyser et communiquer des informations pertinentes dans des situations nationales ou régionales données, tout en procédant à une analyse qui tienne compte des questions de genre ?

d) Quels sont les outils existants que le Conseil pourrait utiliser pour contrer les répercussions des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales ?

e) Comment devrait-on les améliorer pour parer comme il se doit aux risques de sécurité liés au climat ?

f) Comment peut-on accroître l'état de préparation opérationnelle du Conseil en cas de risques de sécurité liés au climat ?

Exposés

Lors du premier exposé, le Sous-secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques a fait valoir que l'urgence climatique mondiale menaçait la paix mondiale car les changements climatiques exacerbaient les risques existants et en créaient de nouveaux. Il a déclaré que les températures record, l'élévation du niveau des mers et les phénomènes météorologiques extrêmes fréquents touchaient la planète entière, qu'ils étaient synonymes de souffrances pour les populations et leur milieu naturel et qu'ils faisaient des morts et étaient la cause de la perte de moyens de subsistance. Il a expliqué que les répercussions des changements climatiques provoquaient des déplacements et avaient donné lieu à une concurrence accrue autour des ressources. Il a également déclaré que les effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité variaient d'une région à l'autre, en donnant des exemples de la région Asie-Pacifique, de l'Asie centrale, de l'Afrique subsaharienne, de l'Amérique latine et du Moyen-Orient. Les risques de sécurité liés au climat touchaient également les femmes, les hommes, les filles et les garçons de différentes manières et pouvaient

donc avoir des conséquences importantes sur les sociétés. Notant que 7 des 10 pays les plus vulnérables et les moins préparés à faire face aux changements climatiques étaient le théâtre d'une opération de maintien de la paix ou d'une mission politique spéciale des Nations Unies, il a ajouté que les pays fragiles et touchés par des conflits étaient plus exposés et moins capables de faire face aux effets des changements climatiques.

Le Sous-secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques a affirmé que l'incapacité des acteurs de la paix et de la sécurité à prendre en compte les répercussions de plus en plus graves des changements climatiques compromettrait l'efficacité des efforts déployés pour prévenir les conflits et rétablir et pérenniser la paix, et que les pays vulnérables risquaient de se retrouver pris au piège dans le cercle vicieux des catastrophes climatiques et des conflits. Afin de répondre à ces préoccupations, il a proposé plusieurs mesures que pourraient prendre l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires, et notamment :

- a) Exploiter les nouvelles technologies et renforcer la capacité d'analyse pour traduire les prévisions climatiques à long terme en une analyse à court terme qui permette d'agir ;
- b) Placer les populations au centre de ces efforts et apprendre de celles et ceux qui ont vécu au quotidien les conséquences des changements climatiques sur leur sécurité ;
- c) Intégrer les objectifs de consolidation de la paix, d'environnement et d'égalité des sexes en utilisant les femmes et les jeunes comme agents de changement ;
- d) Renforcer les partenariats multidimensionnels et tisser des liens entre les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et ceux des États Membres, des organisations régionales et autres sur la question.

En conclusion, le Sous-Secrétaire général a noté que l'action menée au niveau multilatéral en réponse aux effets des changements climatiques sur la sécurité n'était pas à la hauteur du défi et que l'ONU et ses États Membres devaient ensemble s'efforcer de le relever de toute urgence.

M. Magagi a présenté le deuxième exposé, sur la région du Sahel en Afrique. Il a soutenu qu'il y avait peu d'endroits dans le monde où les changements climatiques étaient plus durement ressentis qu'au Sahel, en énumérant plusieurs façons dont ils hypothéquaient les moyens de subsistance des habitants de la région, en particulier les agriculteurs et les éleveurs. Les changements climatiques, tels que l'augmentation des températures, la diminution des précipitations annuelles et l'augmentation de la fréquence des fortes pluies, des inondations, des vents forts, des tempêtes de sable et des sécheresses, avaient eu un impact important sur la région. Avec l'assèchement des nappes phréatiques, les rendements des cultures avaient diminué et des terres fertiles étaient devenues incultivables à cause de la désertification. En conséquence, les revenus et le niveau de vie des habitants avaient diminué, la concurrence entre les populations rurales pour les rares ressources naturelles s'était accrue et les migrations forcées s'étaient multipliées. Après avoir fait observer qu'il n'y avait pas toujours un lien direct entre changements climatiques et conflits, l'orateur a fait valoir qu'on pouvait voir les changements climatiques comme un « multiplicateur de risque ». Si d'autres facteurs pouvaient causer des conflits dans la région, les changements climatiques étaient sans aucun doute l'un d'entre eux.

M. Magagi a évoqué certaines des initiatives que son propre pays, le Niger, avaient prises en réponse aux changements climatiques, tant sur le plan national qu'à l'échelle régionale. Il a noté que grâce à son initiative 3N (« Nigériens Nourishing

Nigériens », les Nigériens nourrissent les Nigériens), son pays avait pu éviter les famines, malgré de fréquentes sécheresses. Le Niger abritait par ailleurs un centre régional de prévisions météorologiques et de sécurité alimentaire pour l'ensemble du Sahel. En outre, le Niger présidait la Commission Climat pour la région du Sahel, qui regroupe 17 pays d'Afrique et qui a pour but de faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

En s'inspirant de l'expérience du Sahel, M. Magagi a fait un certain nombre de recommandations que l'Organisation des Nations Unies pourraient suivre, et notamment les recommandations ci-après :

- a) Effectuer une évaluation intégrée de la sécurité climatique avant de prendre des mesures d'assistance dans un pays donné ;
- b) Aider à la création de capacités nationales et locales pour surveiller et gérer les effets des changements climatiques ;
- c) Charger les équipes de pays des Nations Unies de recueillir et de mettre à disposition des informations sur l'impact des risques de sécurité liés au climat ;
- d) Tenir compte des risques de sécurité liés au climat selon les genres dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;
- e) Mettre en place un mécanisme de coordination de la gestion des risques de sécurité climatique à l'échelle des Nations Unies.

Dans son exposé, M^{me} Pasisi a noté que les dirigeantes et dirigeants du Forum des îles du Pacifique avaient maintes fois déclaré au cours des dix dernières années que les changements climatiques représentaient la plus grande menace pour la sécurité de la région, et elle a mis en évidence les défis auxquels les îles du Pacifique étaient confrontés dans le contexte des changements climatiques. Elle a fait valoir que l'ordre juridique international établi en ce qui concerne les frontières maritimes était menacé par l'élévation du niveau de la mer, qui mettait en péril les droits juridiques connexes des États. Cette situation est particulièrement néfaste dans une région qui comprend 98 % de zones océaniques, dont les États de la région dépendent pour leur bien-être. De nombreux États de la région étant de petits atolls de faible altitude, ils étaient menacés par l'élévation du niveau de la mer, l'acidification des océans et la dégradation des systèmes de récifs coralliens, ce qui avait de lourdes conséquences sur leur statut d'État, l'identité nationale, le développement durable, les moyens de subsistance et l'ordre public. L'oratrice a fait remarquer qu'en fin de compte, il n'existait pas de pire menace de sécurité que le risque d'annihilation complète d'une nation et de ses juridictions établies en vertu du droit international.

Elle a expliqué que l'« économie bleue » de la région était aussi en péril, principalement à cause des graves pertes qui risquaient d'être subies dans les secteurs du tourisme et de la pêche, en particulier en ce qui concerne les stocks mondiaux de thon. Elle s'est dite préoccupée par le fait que la dégradation des stocks de thon n'affecterait pas seulement les recettes publiques, mais entraînerait également une forte augmentation de l'insécurité alimentaire, ce qui pourrait conduire à des conflits. Enfin, les déplacements et les migrations forcées, avec leur cortège de souffrances, étaient déjà une réalité dans la région. Outre la perte de terres due à l'élévation du niveau de la mer, les terres existantes étaient devenues improductives en raison de l'intrusion d'eau salée, de l'érosion côtière et de la dégradation des récifs coralliens, ce qui a mis à mal les systèmes fonciers traditionnels complexes et souvent contestés et eu pour effet de limiter les ressources foncières. M^{me} Pasisi a expliqué que cela augmentait le risque de conflit et d'instabilité.

Elle a estimé que face à de telles menaces, l'Organisation des Nations Unies devrait prêter son concours pour permettre l'application de l'Accord de Paris. La

maladie à coronavirus (COVID-19) représentait selon elle une occasion importante pour les pays de se recentrer sur la création de sociétés saines, connectées et résilientes. Elle a engagé le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies dans son ensemble à intégrer les meilleurs modèles et évaluations des risques disponibles ; à assurer la coordination avec les ensembles de pratiques en ce qui concerne le développement et dans les domaines humanitaire et climatique ; et à mobiliser les capacités et les ressources nécessaires pour faire face à la menace des changements climatiques.

Débat public sur le climat et la sécurité

Au total, 49 États Membres et l'Union européenne ont participé au débat public. En plus des 15 membres du Conseil de sécurité, plusieurs États Membres se sont exprimés au nom de groupes régionaux ou d'autres groupes : le Belize (Alliance des petits États insulaires) ; le Danemark (le groupe nordique) ; les Fidji (petits États insulaires en développement du Pacifique) ; et Nauru (Groupe d'Amis pour les questions de climat et de sécurité). Le Kenya et l'Irlande, qui siègeront au Conseil en 2021-2022, ont également fait des déclarations. En plus de ces interventions et comme convenu par les membres du Conseil pour la visioconférence, 29 autres États non membres du Conseil ont présenté des déclarations écrites : le Brésil, Chypre, le Costa Rica, l'Équateur, les Émirats arabes unis, l'Espagne, l'Éthiopie, la Géorgie, le Guatemala, l'Inde, l'Iraq, l'Italie, le Japon, le Liban, le Liechtenstein, le Luxembourg, le Mexique, le Népal, le Nigéria, la Pologne, le Portugal, le Qatar, la République de Corée, la République tchèque, le Sénégal, la Slovaquie, Sri Lanka, la Suisse et les Tuvalu.

L'idée selon laquelle les changements climatiques ont des implications pour la paix et la sécurité internationales et que c'est une question dont le Conseil de sécurité devrait se saisir a reçu un large soutien, même si elle n'a pas fait l'unanimité. En général, les déclarations orales et écrites n'en sont pas restées à une simple analyse des effets des changements climatiques sur la sécurité mais ont porté sur ce que pourraient faire le Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres, ainsi que d'autres acteurs, pour relever le plus efficacement possible ce défi mondial. On trouvera recensés dans la section ci-après les grands thèmes qui ont été abordés et les propositions faites dans les déclarations pour faire face à la menace que les changements climatiques font peser sur la paix et la sécurité internationales.

Grands thèmes

De nombreuses délégations ont souligné que les changements climatiques étaient un « multiplicateur de risque » qui intensifiait les facteurs politiques, sociaux et économiques d'une manière qui exacerbait et prolongeait les conflits et l'instabilité ou y contribuait. En aggravant des facteurs de risque tels que la sécheresse, la désertification, la pénurie d'eau et de nourriture et l'élévation du niveau de la mer, les changements climatiques représentent un défi complexe en matière de sécurité qui touche différents pays et régions de manière variable. Par exemple, plusieurs délégations ont souligné les conflits relatifs aux ressources limitées en eau et en terres dans la région du Sahel et dans le bassin du lac Tchad, ainsi que la menace que représentent pour la sécurité des petits États insulaires en développement les phénomènes météorologiques plus fréquents et plus graves et l'élévation du niveau de la mer. Il a été noté que les impacts des changements climatiques sur la sécurité étaient multidimensionnels et variés et dépendaient du contexte.

Il était aussi largement admis que les impacts des changements climatiques sur la sécurité devaient être pris en compte dans le cadre des différentes phases de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, une délégation a

souligné qu'il était important d'intégrer les considérations relatives aux changements climatiques dans l'ensemble du continuum de la paix : depuis la prévention des conflits, le rétablissement et le maintien de la paix jusqu'à la consolidation de la paix et au relèvement après un conflit, au cas par cas. Une autre délégation a souligné le rôle que le système des Nations Unies devait jouer pour aider à intégrer la résilience climatique dans l'action qu'il menait dans les domaines du développement, de la consolidation de la paix et de l'aide humanitaire. Un certain nombre d'États Membres ont également soutenu que les opérations de maintien de la paix devraient tenir compte des questions de sécurité climatique dans leur travail.

Plusieurs délégations ont dit qu'il fallait que le Conseil de sécurité dispose d'une base d'informations et d'analyses plus solides sur les risques liés à la sécurité climatique. Il a été noté que cela aiderait le Conseil à améliorer ses capacités d'alerte rapide, à développer des stratégies pour répondre aux risques liés au climat et à prendre des décisions informées. Composé de membres du personnel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le mécanisme de sécurité a accompli des progrès remarquables pour intégrer l'analyse de la sécurité liée au climat dans l'activité des Nations Unies, notamment grâce à la mise au point d'une « boîte à outils » destinée à fournir des orientations au personnel des Nations Unies et aux États Membres pour évaluer les défis existants en matière de sécurité climatique et les relever. Il a également été noté que les évaluations des risques liés au climat devraient informer les grandes décisions prises aux niveaux national, régional et multilatéral.

Lors du débat, il a par ailleurs été souligné qu'il fallait faire lien entre les besoins et les intérêts des femmes et des jeunes d'une part et l'analyse des risques de sécurité liés au climat et les moyens d'y remédier de l'autre. Il a été observé que les femmes et les filles étaient touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques et qu'elles avaient un rôle essentiel à jouer dans l'action menée face aux défis de la sécurité climatique. Il a aussi été souligné qu'il était important d'inclure les jeunes dans la prise de décisions, puisque ce serait eux qui seraient les plus touchés par les changements climatiques à l'avenir.

Les participantes et participants ont établi des parallèles entre la COVID-19 et les changements climatiques, certaines délégations faisant remarquer qu'il s'agissait de menaces mondiales nécessitant des réponses internationales, dans un esprit de solidarité et de coopération. Une délégation a fait valoir que l'intensification des changements climatiques risquait d'entraîner une hausse de la propagation des maladies à transmission vectorielle.

Plusieurs délégations ont estimé que pour atténuer les effets des changements climatiques sur la sécurité, il était essentiel que les pays respectent leurs engagements au titre de l'Accord de Paris et veillent collectivement à ce que l'élévation des températures soit contenue dans la limite de 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels. Il a également été demandé aux pays développés d'honorer leurs obligations en matière de financement climatique et de procéder à des transferts de technologie vers les pays en développement.

Bien qu'il soit largement reconnu que le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer dans la lutte contre les risques de sécurité liés au climat, une petite minorité de délégations, dont certains membres permanents du Conseil de sécurité, ont exprimé des réserves quant à la nécessité que le Conseil s'engage sur cette question, en particulier au niveau thématique. Elles ont soutenu que les liens entre climat et sécurité étaient ténus, faute de preuves permettant d'établir un rapport de causalité direct entre les changements climatiques et les conflits armés, même si certaines des personnes ayant participé au débat ont estimé qu'il pouvait être approprié que le

Conseil traite des répercussions des changements climatiques sur la sécurité dans les pays où ce serait pertinent. Elles ont fait valoir que les changements climatiques étaient avant tout une question de développement durable et que d'autres entités des Nations Unies avaient compétence dans ce domaine. Une délégation a estimé que si le Conseil se saisissait de cette question, cela risquait de détourner des ressources et du temps de la lutte contre les causes profondes du conflit et pourrait aboutir à des solutions inefficaces fondées sur des interprétations peu fiables et imprécises des facteurs de risque. Il a également été avancé que le fait d'aborder la question des changements climatiques sous l'angle de la sécurité pourrait avoir pour effet de réduire l'éventail des réponses apportées à ce défi multidimensionnel.

Mesures proposées

Plusieurs délégations ont fait un certain nombre de propositions visant à intégrer de manière plus systématique les questions de sécurité climatique dans les travaux du Conseil de sécurité et, plus largement, du système des Nations Unies, notamment sur la manière dont les Nations Unies pourraient relever plus efficacement les défis de la sécurité climatique en collaboration avec une série de parties prenantes aux niveaux mondial, régional, sous-régional, national et local :

a) Créer un groupe informel d'experts dans les questions de climat et de sécurité afin d'institutionnaliser véritablement l'examen des liens entre le climat et la sécurité dans les travaux du Conseil ;

b) Demander au Secrétaire général de soumettre un rapport périodique sur les risques de sécurité liés au climat, de manière à :

i) Renforcer les connaissances du Conseil sur les effets des changements climatiques sur la sécurité dans diverses régions et sur plusieurs horizons temporels ;

ii) Faire des recommandations au Conseil et au système des Nations Unies dans son ensemble pour qu'ils intègrent les considérations de sécurité climatique dans leurs travaux afin de promouvoir la stabilité à long terme dans les pays touchés par des conflits ;

iii) Offrir un espace de dialogue entre le Secrétariat et les États Membres sur les questions de sécurité climatique ;

c) Créer un poste de Représentant(e) spécial(e) sur le climat et la sécurité, nommé(e) par le Secrétaire général, qui pourrait coordonner les travaux des différents piliers du système des Nations Unies sur les questions de sécurité climatique et renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales pour promouvoir une action globale sur ces questions ;

d) Faire en sorte que les rapports au Conseil portant sur les pays tiennent compte des questions climatiques, tandis que le Secrétariat pourrait organiser des réunions d'information à l'intention des membres du Conseil afin de faire le point de la situation sur les questions de sécurité climatique ;

e) Miser sur le rôle consultatif joué par la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil pour aider à promouvoir l'adoption d'approches tenant compte du climat dans les pays qui sont touchés par un conflit ou sortent d'un conflit. À cet égard, la Commission et ses formations spécifiques par pays pourraient fournir au Conseil, à l'avance de ses séances, des avis écrits concernant les sujets d'inquiétude existants en matière de sécurité climatique ;

f) Renforcer la capacité du mécanisme de sécurité climatique à atteindre divers objectifs :

- i) Créer des liens avec le monde de la recherche à l'échelle internationale ;
- ii) Coordonner l'action menée avec les parties prenantes (par exemple les femmes, les jeunes et les populations autochtones) et réunir les compétences des différentes parties du système des Nations Unies pour mettre au point des approches plus inclusives et intégrées ;
- iii) Veiller à la prise en compte systématique des questions de sécurité climatique dans l'ensemble du système des Nations Unies ;
- iv) Dispenser des conseils stratégiques au Conseil, au Secrétariat et à d'autres entités des Nations Unies.

g) Actualiser en permanence la « boîte à outils » que le mécanisme de sécurité climatique a mise au point pour guider l'action du système des Nations Unies sur les questions de sécurité climatique, avec la contribution des États Membres, et intégrer les conseils donnés dans la « boîte à outils » dans les évaluations politiques, sociales et économiques des équipes de pays des Nations Unies ;

h) Donner une formation sur les risques de sécurité climatique dans les missions des Nations Unies et sur la manière dont ils interagissent avec d'autres facteurs de risque. Les soldates et soldats de la paix, en collaboration avec les parties prenantes nationales, pourraient contribuer à renforcer la résilience des communautés locales et à surveiller les changements environnementaux ;

i) Recueillir des données ventilées selon le genre dans les opérations de paix des Nations Unies afin de déterminer l'impact des problèmes de sécurité climatique sur les femmes ;

j) Renforcer les capacités des acteurs locaux et régionaux en matière de sécurité climatique et les associer à l'élaboration d'analyses des risques afin qu'ils prennent mieux en main la gestion des risques de sécurité liés au climat.

Conclusion

Le débat a montré que la plupart des membres du Conseil de sécurité jugeaient préoccupantes les répercussions des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales. Il est aussi apparu que beaucoup des Membres de l'Organisation des Nations Unies étaient d'avis que les changements climatiques constituaient une menace pour la paix et la sécurité internationales et que le Conseil avait un rôle à jouer dans ce domaine. Bien que certains membres permanents du Conseil et d'autres États membres aient émis des réserves quant au travail du Conseil sur cette question, le débat ne portait pas seulement sur la question de savoir si le Conseil était ou non l'organe à saisir sur cette question. Les personnes qui ont participé au débat ont plutôt cherché à savoir quelles mesures pouvaient être prises par le Conseil, le système des Nations Unies dans son ensemble et les acteurs régionaux, nationaux et locaux pour contrer le plus efficacement possible les effets des changements climatiques sur la sécurité.